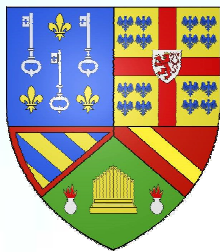




*Qu'il y ait du froid mais pas d'effroi
Dans l'année deux mille vingt-trois
Que vous ayez chaud dans le coeur
Dans vos vies, que moins de malheur
Circule, il nous faut imposer
La loi unique du baiser
Il faut, il faut surtout, il faut
Se guérir de tous nos défauts
Car aimer la vie n'est pas tout
Il faut la mériter surtout
Voilà, au travail l'avenir !
Peut-être y peut-on parvenir
Moi ? J'affine tous mes projets
Et les derniers rêves que j'ai
Laissez tous vos espoirs sonner
Bonne année à tous, bonne année !!!
Serge LAMA*



BULLETIN MUNICIPAL N°461

Directeur de rédaction :

Patrick ROUSSELLE

Adjointe de rédaction :

Sylvie DELCROIX

Comité de rédaction :

Alain WEBER

Cécile NICOLLAS

Isabelle DESPLATS

Caroline FROMONOT

Alexandra POTHERAT

Marc-Antoine MERTZEISEN

www.mairie-hery89550.fr

www.facebook.com/villedhery/

Sommaire

P 3	Vœux 2023
P 4	Vie locale
P 11	Etat-Civil 2021
P 16	Zoom sur 2022
P 18	Mémoire d'Héry
P 19	Top chef
P 20	Environnement
P 21	Vie associative
P 27	Jeux
P 28	Agenda
P 30	Infos pratiques

LA MAIRIE
VOUS INFORME ET VOUS ALERTE
GRÂCE À PANNEAUPOCKET



- 1 Téléchargez l'application **PanneauPocket**
- 2 Recherchez votre commune
- 3 Cliquez sur le ♥ à côté de son nom pour l'ajouter à vos favoris

100% GRATUIT | **100% ANONYME** | **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur votre ordinateur
app.panneaupocket.com



PANNEAUPOCKET
Informez et alertez vos habitants

Disponible gratuitement sur   

TOUTES LES INFORMATIONS DE VOTRE COMMUNE À SUIVRE EN TEMPS RÉEL SUR L'APPLICATION GRATUITE PANNEAU POCKET.

DISPONIBLE SUR APPEL STORE ET PLAY STORE !



Téléchargez



Bonsoir à toutes, à tous.

Je suis ravi de vous retrouver aussi nombreux ce soir entouré de mon équipe municipale pour la traditionnelle cérémonie des vœux, je vous en remercie.

Aujourd'hui, nous sommes à mi-mandat, les années passent vraiment vite.

Je ne ferais pas un retour en arrière sur les années covid, mais parlons de 2022. Cette année a été particulièrement chargée en événements de grande ampleur qui ont eu un impact sur l'économie et sur notre quotidien : la guerre en Ukraine, l'inflation, le coût des énergies entre autres. Mais nous avons aussi pu apprécier de reprendre une vie normale avec les départs en vacances et tous les événements sportifs et culturels qui ont permis de se retrouver.

En 2020 et 2021, je n'ai pas eu l'occasion de remercier nos partenaires financiers pour tous les projets qui ont abouti durant ces deux années et particulièrement le Conseil Départemental et le Syndicat d'Electrification pour les travaux du giratoire. J'en profite dès à présent pour remercier tous les financeurs qui nous ont aidés dans nos projets 2022.

Je vous propose maintenant de faire un bilan de l'année qui vient de s'écouler pour notre village.

Depuis le printemps, l'église s'est vêtue d'une grande robe blanche pour une première tranche de travaux, la restauration du clocher et des renforts structurels, travaux très longs du fait du choix de technique à l'ancienne afin de retrouver le cachet d'antan de l'édifice, les travaux devraient être terminés fin mai (430 K€ avec 75% de subventions).

A côté, le presbytère, pour un coût de 40K€, a troqué son vieux ravalement défraîchi pour se faire une beauté et pourra rivaliser avec sa voisine l'église. Beaucoup d'argent investi pour notre patrimoine architectural, pourtant des autorités nous reprochent de ne pas en faire assez.

Depuis le 1^{er} septembre, le service Jeunesse, animé par notre service civique Lucas, permet de mettre en place des activités de tout genre pour les ados. Pour la plus grande joie de tous, nos jeunes, accompagnés des élus, ont travaillé pour l'installation du city-stade et d'une pyramide vers la mairie. L'aire de jeu de l'école maternelle va elle aussi changer de look, nouveau jeu et nouvelle dalle amortissante. D'autres investissements non loin du stade foot ont permis la création d'un parcours ludique VTT et la mise en place de modules skate parc (140K€ avec 50% de subventions).

Autre investissement qui vient de se terminer, les trottoirs de la Grande Rue en bitume, du giratoire au carrefour de la rue de la Barbottière (60K€).

Parlons maintenant 2023, les travaux de ravalement de la maison des associations sont prévus mi-janvier, une étude est lancée pour l'aménagement sur le côté de la mairie dans le but de végétaliser une partie, de travailler l'accessibilité de la maison commune, d'installer des équipements de gymnastique douce pour nos aînés et rendre ce lieu intergénérationnel.

Autre aménagement en cours depuis deux ans, le Cœur de village.

Malgré un vote majoritaire du conseil municipal, la déconstruction de la grange Gazeaux a été refusée par les Bâtiments de France, ce qui n'empêchera pas aux élus de travailler sur les aménagements paysagers aux alentours.

Nous allons devoir, dès maintenant, effectuer des travaux de renforcement de toiture sur le bâtiment de l'école primaire dû à un affaissement de charpente. Un étayage a été mis en place sur les conseils d'un bureau de contrôle pour sécuriser les lieux.

En ce qui concerne le projet de construction de vestiaires de football, l'avant-projet de l'architecte dépasse l'enveloppe initiale. Nous devons donc retravailler sur un projet acceptable.

D'autres travaux sont à réaliser rapidement, comme le renforcement d'une partie des berges du rû de la Barbottière, le long de la Chapelotte (classé cours d'eau) dont le dossier de déclaration a été validé par la DDT.

Un petit point fibre. Le développement sur le village avance mais pas à la vitesse de la fibre. Nombreux sont encore les foyers non raccordables. Le point noir, le hameau des Baudières, qui, lui, doit attendre des travaux plus conséquents de génie civil afin d'être desservi, des travaux, dont seul le Conseil Départemental, a la compétence.

Nous sommes en révision simplifiée du tout jeune PLU pour mener à terme différents projets : la maison de santé intercommunale, l'installation d'artisans et le projet photovoltaïque flottant.

Beaucoup de nouveaux investissements en prévision mais avec une prudence particulière sur les trois années à venir puisque les dépenses de fonctionnement comme l'énergie et le personnel ne cessent d'augmenter et impactent la capacité d'autofinancement. Des actions ont d'ores et déjà été mises en place. Un travail de réflexion est mené avec l'équipe municipale pour éviter l'effet ciseau qui menace les finances.

Parlons un peu Communauté de Communes.

Le dossier maison de santé pluridisciplinaire avance. Les professionnels de santé et le bureau d'étude travaillent sur les besoins de surfaces fonctionnelles et techniques.

Notre territoire vient de se doter d'un centre aquatique qui va ouvrir ses portes début février. Je vous invite nombreux à venir découvrir cet équipement qui donnera envie de retrouver le goût pour la natation et les jeux d'eau avec la priorité du « savoir nager » pour nos jeunes du territoire.

Je tiens à remercier M. Delot, président de la CCSA, pour son dynamisme sur ces projets et sa vision pour rendre notre territoire attractif.

Volet environnemental. Un projet commun d'interconnexion d'eau potable avec Seignelay est à l'étude. Ce sujet va devenir de plus en plus urgent car les nappes phréatiques sont au plus bas. Cette année encore, notre pluviométrie est déficitaire de plus de 40%. Ce projet nécessite l'étude d'un schéma directeur d'eau potable qui impliquera la CCSA et l'Agence de l'Eau.

Le manque d'eau, trop de déchets, la surconsommation, la pollution, nous avons tous notre rôle à jouer pour aider notre Terre à aller mieux. Que chacun fasse un effort car les petites rivières font les grands fleuves.

En parlant « d'eau », un mot sur la casse de la conduite principale du 30 décembre. Je remercie la SAUR et les agents de notre service technique qui ont permis une remise en service rapide du réseau. Je vous rappelle que ce type d'évènements est communiqué sur l'application Panneau Pocket donc je vous encourage à la télécharger gratuitement.

Je tiens à remercier toute mon équipe municipale pour le travail accompli, l'assiduité de tous et leur engagement pour notre village.

Je remercie également l'ensemble du personnel communal, moteur indispensable, qui chaque jour assure le bon fonctionnement des services administratifs, techniques, périscolaires, des tâches pas toujours faciles.

Je remercie l'équipe enseignante de notre école qui a la noble tâche d'enseigner le savoir et le respect face à des enfants de plus en plus difficiles dès le plus jeune âge.

Je remercie notre corps de sapeur-pompier volontaire pour leurs interventions pour le bien à la personne. Aujourd'hui, le CPI s'étoffe et il y a autant de femmes que d'hommes. Merci aux nouvelles recrues pour votre engagement. Je remercie la Gendarmerie de Seignelay, la Police municipale avec lesquelles nous avons une bonne collaboration. Merci à nos référents du dispositif « Participation citoyenne » pour leur engagement.

Je remercie les présidentes et présidents de toutes nos associations sportives et culturelles, les bénévoles qui, cette année, ont su redonner l'envie de faire la fête, de se retrouver au cours des nombreuses manifestations. Un petit clin d'œil « Aux Petits Hérissons » qui ont soufflé leurs 30 bougies et à tous les sportifs qui ont repris les compétitions.

Je remercie également nos commerçants qui participent à la vie et au dynamisme de notre village. Je vous encourage tous à faire vivre notre commerce de proximité qui est une vraie chance.

2022 s'en va. Une pensée à tous ceux qui ont traversé des moments difficiles au cours de cette année mais aussi à ceux qui ont eu de belles réussites. Un clin d'œil sportif, nous sommes Vice-champion du Monde, nous avons rêvé un instant, c'est le sport dans toute sa magie.

2023 est là. Je souhaite une belle année à tous ceux qui se trouvent éloignés de nous, à vous toutes et tous, forces vives qui font la richesse de notre village.

Je souhaite le meilleur pour tous avec le plus grand souhait que les canons se taisent en Ukraine.

Merci

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de HERY, légalement convoqué le 21 novembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Monsieur Patrick ROUSSELLE, maire

Etaient présents : C. FROMONOT, B. BELARGENT, C. PARET, F. PORCHER, A. MUZIOT, MC SAMPIC, I. DESPLATS, T. LEFORT, P. GUERIN, P. MASSE, P. GONCALVES, A. ROLLET

Etaient absents excusés : S. DELCROIX (pouvoir à C. PARET), C. CORNELIS (pouvoir à C. FROMONOT), T. HUOT, S. MERCIER (pouvoir à I. DESPLATS), A. POTHERAT, J. MALON

Madame ROLLET est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2022

2 FINANCES

- Tarifs eau et assainissement 2023

3 URBANISME

- Lancement de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation d'un projet photovoltaïque flottant sur l'ancienne carrière et définition des modalités de concertation »

4 AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE REUNION DU 2 NOVEMBRE 2022

Le procès-verbal de séance du 2 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 – FINANCES

Tarifs eau et assainissement – année 2023

N° DEL2022/58 : Tarifs eau et assainissement 2023

La SAUR, société d'affermage du réseau d'eau potable, souhaite connaître l'évolution du prix du service pour l'année 2023.

Service de l'Eau

En 2023, aucun projet n'est prévu sur le réseau d'eau potable. En conséquence, il est proposé de maintenir le prix de l'eau potable (part communale) à **0,3786€ HT du m3** pour l'année 2023 à l'identique de l'an passé.

Service de l'Assainissement

En 2023, aucun projet n'est prévu sur le réseau d'assainissement. En conséquence, il est proposé de maintenir le prix de l'assainissement (part communale) à **0.4566€ HT du m3** pour l'année 2023 à l'identique de l'an passé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE le prix de l'eau potable (part communale) à 0,3786 € HT du m3 pour l'année 2023.

FIXE le prix de l'assainissement (part communale) à 0,4566 € HT du m3 pour l'année 2023.

Lancement de la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU en vue de la réalisation d'un projet photovoltaïque flottant sur l'ancienne carrière et définition des modalités de concertation »

N° DEL2022/59 : Lancement d'une procédure de déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU

Exposé du maire :

Sur les objectifs poursuivis par la déclaration de projet :

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 08/08/2022, le conseil municipal a prescrit la révision à modalités allégées n°1 en vue de poursuivre trois objectifs, dont la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité pour permettre la mise en œuvre d'un projet solaire flottant sur le site de l'ancienne carrière au Nord du territoire.

Par courrier en date du 21/10/2022, la Préfecture a soulevé la nécessité de retirer la délibération du 08/08/2022 au motif que le champ des modifications apportées au PLU sortait du régime de la révision à modalités allégées, laquelle devait porter sur un objet unique. Ainsi, par délibération en date du 02/11/2022, le conseil municipal a modifié les objectifs attachés à la révision à modalités allégées afin que celle-ci soit restreinte à un objet unique (pour mémoire l'extension de la zone UE à vocation économique).

Les élus maintiennent toutefois l'objectif initialement poursuivi, lequel s'appuie sur la promotion du développement des énergies renouvelables. Il s'agit de permettre l'implantation de modules flottants sur le plan d'eau de l'ancienne gravière en vue de la production d'électricité (correspondant à environ 4 Mégawatts, soit l'équivalent de la consommation hors chauffage de 1 470 foyers).

La mise en œuvre de ce projet nécessite la modification des prescriptions réglementaires pour permettre la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limités spécifique. En effet, le PLU n'autorise actuellement (au sein de la zone N) que les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées liés aux réseaux et sous réserve d'intégration paysagère. Cette notion de « liés aux réseaux » n'est pas assez précise pour inclure la création d'un tel dispositif. Ainsi, en accord avec les services de l'Etat, parti a été pris de lever toute ambiguïté et de clarifier le devenir de la zone via la création d'un secteur Npv, qui admettra explicitement la création des constructions et installations liés à la production d'énergies renouvelables.

La création du nouveau secteur Npv s'accompagne ainsi de la modification des dispositions réglementaires de la zone N liées au stationnement, à la hauteur des constructions, aux règles d'implantation, ainsi qu'aux règles liées aux réseaux et à l'emprise au sol.

Les modifications apportées au PLU permettent notamment :

- De corriger une erreur matérielle puisque le secteur d'implantation est également classé en tant que « mare à préserver » sur les plans de zonage. Ce classement initial a fait l'objet d'une suppression après enquête publique, mais des erreurs subsistent au titre du PLU approuvé. Cependant, bien qu'il s'agisse d'une erreur matérielle, la réduction du qualificatif de « marre à préserver » semblent sujette à réduction d'une protection édictée au titre du Code de l'Urbanisme.
- De compléter le cas échéant les orientations du PADD. Bien que la mise en œuvre de ce projet ne soit pas incompatible avec les orientations du PADD, les services de l'Etat ont eu l'occasion (dans le cadre du contrôle de légalité adressé par courrier en date du 21/10/2022) de mettre en avant que « l'objectif poursuivi de promotion du développement des énergies renouvelables n'est pas inscrit au nombre des orientations du PADD du PLU ».

Aussi, afin de mener à bien le projet, une procédure mise en compatibilité du PLU est rendue nécessaire pour les motifs exposés ci-avant. M le Maire propose donc de mettre en place une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, prévue dans le cadre de l'article L.153-54 et suivants du code de l'urbanisme, en application de l'article L.300-6 du même code.

M. le Maire indique que cette procédure de déclaration de projet fera l'objet d'un examen conjoint des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et 9 du code de l'urbanisme, ainsi que de celles listées aux articles L.132-10 à 13 qui en auraient fait la demande.

De plus, la procédure fera également l'objet d'une enquête publique qui portera à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, qui en est la conséquence.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe du lancement de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU n°1 au regard des projets de modifications tels qu'exposés ci-avant.

Sur la fixation des modalités de concertation :

M le Maire rappelle que l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme encadre les procédures soumises à concertation, qui pendant toute la durée de l'élaboration du projet, font l'objet d'une association préalable des habitants, associations locales et autres personnes concernées.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU semble soumise à évaluation environnementale au regard des modifications à mettre en œuvre (modification du PADD et réduction d'une protection édictée). A ce titre, elle est soumise à concertation préalable.

En effet, les élus s'interrogent sur l'opportunité de compléter les orientations du PADD pour répondre aux remarques soulevées par les services de l'Etat. En outre, ils souhaitent éviter toute ambiguïté procédurale notamment lors de la correction de l'erreur matérielle (emportant réduction d'une protection).

Il propose donc aux membres du Conseil Municipal de fixer les modalités de concertation suivantes :

La concertation préalable aura lieu avant la phase d'examen conjoint des personnes publiques associées. Les modalités listées ci-dessous devront impérativement être mises en œuvre, et d'autres modalités pourront venir les compléter au besoin :

- Affichage en Mairie,
- Réalisation de dispositif de communication à l'attention de la population. Les supports traditionnels de la Commune seront privilégiés.
- Mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, soit lundi (8h-12h), mardi (8h-12h / 13h30-18h30), mercredi (8h-12h / 13h30-17h30), jeudi (8h-12h), vendredi (8h-12 / 13h30-16h00) qui permettront au public :
 - o de consulter les documents réalisés au fur et à mesure des études,
 - o de consigner ou d'adresser par courrier à Monsieur le Maire ses observations.
- À l'issue de la concertation, M. le Maire en dressera le bilan au regard des observations émises. Il le présentera devant le Conseil Municipal qui en délibérera.
- Il rappelle que la déclaration de projet sera soumise à enquête publique après l'examen conjoint des personnes publiques associées.

Considérant que l'objectif poursuivi s'appuie sur la promotion du développement des énergies renouvelables dans le respect de la prise en compte des enjeux environnementaux. Il s'agit en effet de permettre l'implantation de modules flottants sur le plan d'eau de l'ancienne gravière en vue de la production d'électricité.

Considérant la nécessité de faire évoluer le PLU pour permettre la mise en œuvre du projet.

Considérant que le projet porte sur un projet soumis à évaluation environnementale, laquelle nécessite la mise en œuvre d'une concertation préalable.

Considérant que les modalités de la concertation sont définies par le Conseil Municipal et qu'elles doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives aux projets et de formuler des observations et propositions pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet.

- Vu l'ordonnance 2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;
- Vu le décret 2012-290 du 29 février 2012 relatif aux documents d'urbanisme et pris pour l'application de l'article 51 de la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;
- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- Vu l'ordonnance 2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre 1er du Code de l'urbanisme.
- Vu Le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-54 et suivants, R.153-15 et suivants, ainsi que les articles L.103-2 et suivants ;

- Vu Le Plan Local d'Urbanisme de Héry approuvé le 18/01/2022 ;
- Vu la délibération en date du 08/08/2022 prescrivant la procédure de révision à modalités allégées et fixant les modalités de la concertation,
- Vu le courrier du contrôle de légalité en date du 21/10/2022,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir débattu, le Conseil Municipal délibère et décide :

1- D'engager le lancement d'une déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme afin de permettre la mise en œuvre d'un projet de centrale solaire flottante sur le site de l'ancienne gravière et de modifier en conséquence les pièces du PLU actuellement incompatibles avec le projet notamment, le plan de zonage (via la création d'un secteur spécifique), le règlement de la zone N, le PADD et les orientations d'aménagement et de programmation.

2- D'ouvrir la concertation prévue par l'article L.103.2 du code de l'urbanisme selon les modalités exposées par M. Le Maire à savoir :

- Affichage en Mairie,
- Réalisation de dispositif de communication à l'attention de la population. Les supports traditionnels de la Commune seront privilégiés.
- Mise à disposition d'un dossier et d'un registre de concertation en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture, soit soit lundi (8h-12h), mardi (8h-12h / 13h30-18h30), mercredi (8h-12h / 13h30-17h30), jeudi (8h-12h), vendredi (8h-12 / 13h30-16h00) qui permettront au public :
 - de consulter les documents réalisés au fur et à mesure des études,
 - de consigner ou d'adresser par courrier à Monsieur le Maire ses observations.
- À l'issue de la concertation, Monsieur le Maire en dressera le bilan au regard des observations émises. Il le présentera devant le Conseil Municipal qui en délibérera.
- M. le Maire rappelle que la déclaration de projet sera soumise à enquête publique après l'examen conjoint des personnes publiques associées.

3- De donner autorisation à M. le Maire pour signer tout acte qui serait nécessaire pour assurer la conduite de cette procédure.

4- Dit que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la procédure seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

5- Conformément au code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- au Préfet de l'Yonne ;
- à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement
- à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles, Naturels et Forestiers ;
- à la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Yonne
- aux Présidents du Conseil Régional et Départemental ;
- aux Présidents de la Chambre de Commerces et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Agriculture ;
- à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT compétent en matière d'AOTU et de PLH, ainsi qu'au Président des syndicats mixtes de SCOT limitrophes ;
- à M. le Président de la Communauté de Communes et des Communautés de Communes limitrophes ;
- aux Maires des communes limitrophes.

6- La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie et sur le site internet durant un mois, et mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Horaires d'entrée aux écoles

Depuis un certain temps, il est constaté que certains parents circulent sur la placette éliminant toute sécurité pour les piétons et notamment les enfants qui se rendent à l'école par la ruelle. Des barrières seront installées afin de sensibiliser les parents et les inciter fortement à se stationner sur le parking créé à cet effet.

Skate Park

Encore quelques aménagements à réaliser, comme la clôture pour éviter que les véhicules stationnent trop près des installations.

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 14 heures 30, le Conseil Municipal de HERY, légalement convoqué le 13 décembre, s'est réuni à la Mairie en séance publique extraordinaire sous la Présidence de Monsieur Patrick ROUSSELLE, maire

Etaient présents : C. PARET, S. DELCROIX, A. MUZIOT, MC SAMPIC, I. DESPLATS, P. GUERIN, A. POTHERAT, P. MASSE, J. MALON

Etaient absents excusés : C. FROMONOT, B. BELARGENT (pouvoir à P. GUERIN), F. PORCHER, C. CORNELIS, T. HUOT (pouvoir à P. ROUSSELLE), T. LEFORT, S. MERCIER (pouvoir à C. PARET), P. GONCALVES (pouvoir à MC SAMPIC), A. ROLLET

Madame DELCROIX est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

5 FINANCES

- Décision modificative n°2 – budget commune

1 – FINANCES

Décision modificative n°2 – budget commune

N° DEL2022/60 : Décision modificative n°2 – budget commune

Après un pointage des prévisions budgétaires 2022, il s'avère que les crédits prévisionnels au chapitre 012 (charges de personnel) sont insuffisants.

Fonctionnement

D6248 - 30 000 €

D6355 - 5 000 €

D64111 + 35 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la décision modificative telle que présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 40.

Etat-civil 2022

NAISSANCES			
STEMER Ava	16 mars	LANGLOIS Léo	14 décembre
AZIMI Alban	21 mars	DI BONA Louis	31 décembre
MUZOT Jade	23 mai		
BYCZEK Maël	27 juillet		
SANCHEZ Louane	26 août		
GOMES PEREIRA STISI Nino	26 août		
COLLIN Alicia	29 septembre		
CARLIER TROGNON	18 octobre		
LEJEUNE Jules	26 octobre		
CHAOUI Soundous	29 octobre		
BOIVIN Ambre	9 novembre		

MARIAGES	
CORNÉLIS Alexandre et RIGOUT Cassandra	4 juin
DAMÉ Kevin et VAUTHIER Josiane	23 juillet
LINET Régis et PAPELARD Dominique	23 juillet
LOUIS Félicien et GRENON Ginette	28 juillet
GARNIER Hugo et GODOY Viviana	10 septembre

DÉCÈS			
CERCUEIL Patrice	19 janvier	CHANVIN Jean-Claude	12 septembre
LABITTE Eric	24 janvier	RETIF Jacky	5 octobre
SIMONIAN Claudine née GADRON (native d'Héry)	27 janvier	FRANON Gérard (natif d'Héry)	11 octobre
MICHAUD Yvonne née ROUARD	07 février	VUGDALIC Refik	12 octobre
CHALMOT DE LA MESLIERE Jean-Pierre	11 février	MOREAU Patrick	14 octobre
BERNET Hervé	21 mars	LOUIS Gilbert (natif d'Héry)	15 octobre
LAJON André	22 avril	BLOUIN Jean	17 octobre
DAGUENET Jocelyne née BAUDRY	25 avril	BERTHAULT Henri	01 décembre
MARCENNE Maurice	28 avril	MULLER Monique née BERCHE	04 décembre
SUTER Madeleine	29 avril	TARDY Yvette (native d'Héry)	04 décembre
GUIDAMOUR Christiane	3 juin		
ODIN Micheline (native d'Héry)	7 juillet		
MOUROT Paulette	13 juillet		
BARDOT Robert (natif d'Héry)	13 juillet		
CORREIA Luis	29 juillet		
CHARBONNIER Jacqueline née LEMASSON	16 août		
CERCEUIL Marguerite	3 septembre		

2023

JOURS DE COLLECTE DE DÉCHETS | BEAUMONT HÉRY



JE TRIE À LA MAISON



SACS JAUNES ▶ Emballages ménagers : bouteilles, flacons, sacs, tubes de dentifrice, pots et barquettes en plastique ; conserves, cannettes, aérosols et bidons métalliques bien vidés ; emballages en cartonnette (paquets de gâteaux, boîtes à oeufs...) ; tous les papiers...



SACS NOIRS ▶ Tout ce qui n'est pas recyclable : déchets d'hygiène (couches, coton-tiges, brosse à dents...) ; mégots ; sacs d'aspirateurs ; mouchoirs et essuie-tout ; vaisselle jetable en plastique ; bris de verre et de miroirs, vaisselle cassée ; litières petits animaux ; restes alimentaires...

JE DÉPOSE EN PAV*



BORNES À VERRE ▶

Pots, bocaux, flacons et bouteilles non lavés, sans bouchon, ni couvercle, ni capsule.

*Emplacements des points d'apport volontaire
<https://cc-sereinarmance.fr/>



BORNES À TEXTILE ▶

Vêtements, linge de maison, chaussures, jouets en tissu, petite maroquinerie (ceinture, sac à main, porte-monnaie...)

Au 1er janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire en France. Ils ne devront plus être jetés dans les sacs noirs...



DANS MON COMPOSTEUR ▶ restes de repas (hors viande et poisson), marc de café avec filtre, coquilles d'oeufs, essuie-tout et serviettes papier usagés, épluchures fruits et légumes, fleurs, sachets de thé, tonte de gazon, feuillage, fleurs sèches, bois de taille broyés, brindilles...

*Composteurs 300 et 600 litres + bio-seau en vente à la CCSEA.



Collecte sacs jaunes

Collecte sacs noirs

Collecte décalée

SACS ET BACS À SORTIR LA VEILLE AU SOIR DE LA COLLECTE



Changement d'heure national

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SEREIN ET ARMANCE

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J
2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V
3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S
4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D
5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M
7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M
8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J
9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J
16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M
29 D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J
30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V
31 M	31 V	31 V		31 M	

conception CCSEA - 08/2022

13

MARIAGES



M. ET MME BOUTILLIER SE SONT DITS
OUI LE 4 JANVIER 2023



C.C.A.S.



Cette année encore l'équipe du C.C.A.S. a eu le plaisir de confectionner des colis pour nos aînés en maison de retraite.

Nous avons eu ensuite le plaisir de partager un moment convivial lors de la distribution des colis.

Pensez à nous avertir quand un membre de votre famille part en maison de retraite afin que nous puissions lui rendre visite.

PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2023-2024

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2022/2023 auront lieu en Mairie du **lundi 13 février au vendredi 3 mars 2023.**



Sont concernés :

- les enfants nés en 2020
- également ceux nés avant 2020 et qui déménageraient prochainement sur Héry

Veuillez-vous présenter en Mairie, un certificat d'inscription vous sera délivré.

Les nouveaux ou futurs arrivants sont également invités à se faire connaître pour recenser les futurs élèves et anticiper les recrutements de personnel.

Les dates d'admissions à l'école seront communiquées ultérieurement.

ENFANCE ET JEUNESSE



C'est un programme chargé et animé qui attend le service jeunesse pour les vacances d'hiver.

Si tu n'as pas encore eu l'occasion de venir, Lucas et Marco t'attendent pour participer aux prochaines activités et quel que soit ton âge !

En attendant, le mercredi c'est Manga en partenariat avec la bibliothèque municipale d'Héry.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ NOUVEAUX HABITANTS



Tout nouvel arrivant, qu'il soit propriétaire ou locataire, est invité à se présenter en Mairie afin de se faire connaître auprès de nos services.

Cette rencontre vous permettra de :

- Récupérer l'ensemble des informations sur le fonctionnement de la commune (tri sélectif, ordures ménagères, liste des associations...)
- S'inscrire sur les listes électorales

Les horaires d'ouverture de la Mairie sont indiqués en dernière page.

➤ LES TROTTOIRS NE SONT PAS DES CROTTOIRS



ZOOM SUR L'ANNEE 2022...Quelques images !!



Inauguration du city stade et du service jeunesse



Installation de la pyramide



30 ans du CLSH

Halloween



14 juillet

Rallye du Miel



Festival du P'tit Louis



Repas de printemps



Concours de soupe



Commémoration du 8 mai



Trail

Cross des écoles



Remise des dictionnaires CM2



Marché d'automne



Le mois du documentaire

L'artisanat à Héry autrefois

Au début du XIX^e siècle, les activités artisanales à Héry étaient surtout la tonnellerie et la vannerie, liées à la culture de la vigne, ainsi que le tissage du chanvre. Certains ont peut-être encore dans leurs armoires des torchons ou des draps tissés dans cette matière et datant de cette époque, héritages des générations précédentes. Ces textiles inusables étaient particulièrement rêches à l'état neuf, mais sont devenus souples et doux à la suite d'un long usage.

Pour se limiter au XX^e siècle, il y avait à Héry un vannier, Maurice TREMBLAY, dont le rôle important dans les activités de l'harmonie municipale lui a fait mériter que son nom soit donné à une place dans le quartier de Sevry où il habitait.

Il y avait également un bourrelier, Jules GRAPIN, dont l'atelier se situait dans la ruelle près des écoles.

On peut voir encore, dans la rue de Rouvray, presque en face de la rue Cerceau, la maison et l'atelier du maréchal-ferrant, M. RENARD. Les jardinières métalliques semi-cylindriques placées dans la cour sont de sa fabrication.

Ferdinand MOTHERE, dans la Grande rue, fabriquait du matériel agricole, avant que son atelier soit reconverti en garage automobile par M. ARMATI.

Un cordonnier, André RIDIX, était établi Grande rue, non loin du carrefour de la rue du Bois, côté pair.

Il y avait deux tonneliers : Louis GOURDEAU rue du lavoir de Sevry, et M. JACQUINOT dans le quartier de la Barbottière.

On notait trois ateliers de menuiserie : Jean TARDY, rue du Moutier non loin de la ruelle des dévotes, M. PHILIPPE rue du Bas des Ouches et M. PETIT rue de Sevry dont le nom est encore visible sur le pignon de la maison.

Il y avait également trois peintres en bâtiment : André MARTINEAU rue du Moutier, Alfred NOBLET et M. RAPENNE tous deux établis Grande rue.

Le premier électricien d'Héry fut M. FABRE, établi dans la Grande rue.

C'est dès le XVII^e siècle que, dans le sillage des tapissiers d'Aubusson appelés par Colbert pour décorer son château de Seignelay, des maçons de la Creuse sont venus dans la région et y ont fait souche. Les familles Tissier, Grolleron et Lafarge, notamment, en sont les descendants. C'est un Tissier qui construisit le presbytère d'Héry dans les années 1860. Une pierre du pignon de la maison située au fond de l'impasse Roger Thureau, à gauche, porte une inscription gravée portant le nom de son bâtisseur : Grolleron. Au XIX^e siècle, Alexandre Dedron, qui avait fait des études d'architecture, fut le bâtisseur de plusieurs grandes maisons en pierre de taille bordant la Grande rue. Deux générations de Loiselet furent maçons, établis au Thureau. Jules Moreau, maçon, fut élu maire d'Héry entre 1929 et 1945. A la même époque exerçaient Constant Dujus, chemin de la Messe, et Georges Etain. Plus près de nous, il y eut Georges Dussol, rue Traite-Femme, Georges Charpy, Henri Hubert et son fils Georges, Noël Potherat, Charles Dedron qui fut le premier à posséder un camion, et Raymond Daguenet, rue de la Barbottière.

Il y eut à Héry un chauffagiste, M. Noël, installé rue Charles Rolland, auquel succéda M. Violet au même endroit, occupé ultérieurement par la Caisse d'Epargne, puis par le cabinet du Dr Ducongé.

Mentionnons enfin un plombier : Léon Redon.

Cela fait beaucoup de messieurs. Pour rétablir l'équilibre, mentionnons Mme VOCORET qui proposait ses talents de repasseuse dans l'ancienne boutique de modiste ouverte par sa mère rue Charles Rolland face à la boulangerie. On voit encore en façade une trace de l'ancienne devanture.

Ce survol est sans doute incomplet mais montre la variété des activités artisanales passées. Que les descendants de ceux que nous aurions pu oublier de citer ne nous en tiennent pas rigueur. Cet artisanat était de type familial et local. A présent, on est passé à un stade plus développé et mécanisé. La lecture du répertoire professionnel de la commune montre que nous disposons encore d'un large choix d'artisans de tous corps de métiers, capables de répondre à tous les besoins.

• Infusion détox

Une infusion d'après fêtes pour faire du bien à votre foie

Ingrédients :

- 550 ml d'eau bouillante
- 1 citron bio coupé en rondelle
- Quelques tranches de gingembre
- Quelques tranches de curcuma
- 2 càc de miel (facultatif)



Étapes :

1. Porter l'eau à ébullition. Ensuite, retirer du feu et ajouter le citron, le gingembre et le curcuma.
2. Laisser infuser pendant 30 minutes.
3. Filtrer et boire à température ambiante. À boire de préférence le matin à jeun.

• Soupe brûle-graisse

Ingrédients pour 4 personnes:

- 500g de chou blanc
- 300g de carottes
- 200g de céleri branche
- 2 oignons
- 2 gousses d'ail
- 1 bouillon de légumes en cube

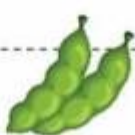


Étapes :

1. Laver et éplucher tous vos légumes. Couper le chou en lamelles et les autres légumes en petits morceaux.
2. Mettre le tout dans une marmite avec le bouillon de légumes. Puis recouvrir le tout avec de l'eau.
3. Ajouter sel, poivre et persil.
4. Laisser cuire 45 minutes. Il faut que tous les légumes soient tendres.
5. Servir.

Bon appétit !

CALENDRIER DES SEMIS pour légumes de potager

 ASPERGE Semis intérieurs : 15 février Transplantation : 15 mai	 BROCOLI Semis intérieurs : 1 ^{er} avril Transplantation : 15 mai	 CAROTTE Semis extérieurs : 15 mai	 CÉLERI Semis intérieurs : 1 ^{er} mars Transplantation : 15 mai
 CHOU Semis intérieurs : 15 avril Transplantation : 15 mai	 CHOU DE BRUXELLES Semis intérieurs : 15 avril Transplantation : 15 mai	 CHOU-FLEUR Semis intérieurs : 15 avril Transplantation : 15 mai	 CONCOMBRE Semis intérieurs : 1 ^{er} mai Semis extérieurs : 15 mai Transplantation : 1 ^{er} juin
 COURGETTE Semis intérieurs : 1 ^{er} mai Semis extérieurs : 1 ^{er} juin Transplantation : 1 ^{er} juin	 OIGNON VERT Semis intérieurs : mi-avril Transplantation : 15 mai	 HARICOT Semis extérieurs : fin mai-début juin	 LAITUE Semis intérieurs : 15 avril Semis extérieurs : 15 mai à fin juillet Transplantation : 15 mai

— 11 ASTUCES POUR FAIRE — DISPARAÎTRE TOUTES LES TACHES

VOUS AVEZ UNE TACHE DE ÇA ? ↓ HERBE	ENLEVEZ-LA AVEC ÇA ! ↓ VINAIGRE BLANC	VOUS AVEZ UNE TACHE DE ÇA ? ↓ DÉODORANT	ENLEVEZ-LA AVEC ÇA ! ↓ ce LINGETTES SÈCHE LINGE
VIN ROUGE	VIN BLANC	SUEUR	JUS DE CITRON
GRAISSE	COCA	ROUGE À LÈVRES	LINGETTES POUR BÉBÉS
SANG	EAU OXYGÉNÉE	ENCRE	LAIT
HUILE	CRAIE	MAQUILLAGE	MOUSSE À RASER
CAFÉ	BICARBONATE	ce	comment-economiser.fr

VIE ASSOCIATIVE

Les associations sont invitées à nous communiquer leurs informations **avant le 13 février 2023, impérativement**, pour une insertion dans le Bulletin Municipal de **mars 2023**. Vous pouvez nous transmettre vos informations au fur et à mesure pour une parution sur notre site et la page facebook de la commune.
Adresse e-mail : accueil@mairie-hery89550.fr

Bibliothèque municipale



Toute l'équipe de bénévoles de la bibliothèque municipale d'Héry vous souhaite une bonne année 2023 !

Les mangas à l'honneur à la bibliothèque d'Héry

En partenariat avec Héry jeunesse, la bibliothèque proposera une série d'animation autour du manga : concours Sayonne'Ara , découverte de jeux de sociétés (Katana, Yokai Nomori, Tangram, Tokyo Train), exposition , lecture découverte, concours d'illustration ,escape game, création d'une planche ...

Venez vite vous s'inscrire à Héry jeunesse et profitez en même temps de la bibliothèque et de ces nouveaux mangas !

Exposition « les mangas »

Pour venir enrichir la thématique autour du manga en ce début d'année, une exposition vous sera proposée tout le mois de février au sein de la bibliothèque !



La Nuit de la Lecture , nouvelle formule !

Un Goûter lecture vous sera proposé le **vendredi 20 janvier à partir de 16h30 jusqu'à 18h**.

Petits et grands venez profiter de nombreuses écoutes de contes autour du Japon, de l'Afrique ,mais aussi le Chat Botté et le Père Castor !

Venez nombreux !

Entrée libre

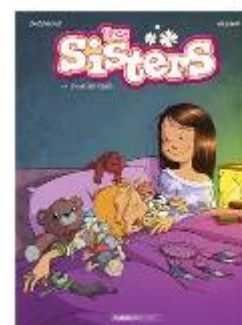
Des Nouveautés !

La bibliothèque a fait le plein de nouveautés :

Romans adultes, mangas , Bd enfants, j'apprends à lire ...

Venez les découvrir pendant les permanences de la bibliothèque !

Les bénévoles de la bibliothèque





Amicale Héry Shilbottle

**TRADUCTION DES VŒUX DE NOS AMIS DE SHILBOTTLE
PARU SUR LE BULLETIN MUNICIPAL DE DÉCEMBRE**

Joyeux Noël Héry!

Meilleurs vœux De Shilbottle

Elisabeth Haddow MBE, présidente du conseil paroissial de SHILBOTTLE.



A tous nos amis d'Héry, les villageois de Shilbottle envoient leurs meilleurs vœux sincères et affectueux pour Noël ainsi que leurs vœux de bonne santé et de prospérité pour 2023.

Ici, 2022 s'est avéré être une année riche en émotions multiples et intenses. Pour la première partie de l'année, nous avons connu l'assouplissement des règles du COVID et les célébrations du Jubilé de Platine de notre reine bien-aimée, Elisabeth II. La paroisse et le conseil du village ont levé les fonds afin d'organiser des festivités dans le

village au cours desquelles nous avons pu apprécier de nombreux divertissements et de la bonne nourriture. Cependant, la deuxième partie de l'année a été marquée d'une grande tristesse avec le décès de notre reine et la perte de beaucoup de nos bien-aimés villageois parmi les plus âgés. Ils nous manqueront beaucoup en laissant un grand vide dans notre nation et notre communauté.

Nous avons beaucoup apprécié et avons été très touchés par vos messages de condoléances qui ont été conservés dans notre livre officiel de condoléances comme une marque de notre fidèle amitié. Merci encore.

L'année touchant à sa fin, j'attends avec impatience 2023, surtout parce que l'amitié renouvelée entre nos deux pays et de bon augure pour nos futures relations, comme le sont les liens étroits et durables entre nos deux communautés.

Nous vous souhaitons de bien profiter des festivités qui arrivent et nous continuons d'apprécier votre amitié depuis l'autre côté de la Manche.

Anne Armstrong, président de l'amicale Héry-Shilbottle

Chers amis d'Héry,

Et voici qu'à nouveau, approche le moment de l'année propice à la réflexion et où nous célébrons les joies de la famille et de l'amitié en échangeant des vœux pour Noël et la Nouvelle Année.

C'est une période où nous entrons en contact avec ceux qui comptent tant pour nous, même si, dans certains cas, nous n'avons pas été en contact depuis l'année dernière, à la même époque.

Dans mon message de Noël 2020, j'ai écrit : « Nous ne savons exactement quand nous nous rencontrerons à nouveau, mais nous sommes sûrs que cela arrive à nouveau un jour ; quelle joie ce sera et quelle fête nous ferons à ce moment-là ! »

Malheureusement, nous n'avons pas pu vous rendre visite en 2020, 2021 et 2022, mais nous avons réussi à garder le contact au cours de ces années difficile grâce à nos liens d'amitié qui ont grandi et se sont renforcés depuis 1963. Maintenant nous attendons avec impatience, le moment où nous vous rendrons visite en 2023 pour célébrer ensemble les 60 ans de cette amitié très particulière.

En attendant, au nom de tous les membres de l'Amicale, passés et présents, et des habitants de Shilbottle, je vous envoie nos sincères remerciements pour votre amitié et vous présente nos meilleurs vœux pour un Joyeux Noël.

Que vous obteniez joie, santé, bonheur et prospérité en 2023

Enfin: portons un toast à nos amis absents!



Betty Armstrong – 18th June 2022



June Nolan - 18th July 2022

Ron Patton – 3rd November 2022



Animations d'Héry

ANIMATIONS D'HERY

Une idée cadeau pour Noël, la Saint-Valentin, un anniversaire ou tout simplement vous faire plaisir

DIMANCHE 26 MARS 2023

Retrouvons-nous au

Cabaret DIAMANT BLEU

Qui nous propose autour d'un bon repas sa

revue MASCARADE

Détente, Folie et Divertissement assurés au cours de l'après-midi

Départ Héry (89550) place de l'église à : 9h30
Retour Héry (89550) place de l'église vers : 18h

80 € pour les adhérents d'Animations d'Héry
88 € pour les non adhérents

Tarif incluant le transport en car, le repas, le spectacle et l'animation
Paiement en 1 seule fois à l'inscription ou en 4 chèques

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 05 mars 2023

Bulletins d'inscriptions disponibles à la Boulangerie Rameau ou par internet aux mails ci-dessous

Informations et réservations :

- Nicole Graillot au 03 86 47 89 78 Ou par mail nicolegraillot89@gmail.com
- Boulangerie Rameau au 03 86 47 73 79
- Nicole Chrétien-Masquelet au 06 61 43 42 70 ou par mail nicolecm4@gmail.com



Retrouvons-nous au Cabaret DIAMANT BLEU
Qui nous propose autour d'un bon repas
Sa revue MASCARADE
Détente, Folie et Divertissement assurés au cours de l'après-midi

Départ Héry (89550) place de l'église à : 9h30
Retour Héry (89550) place de l'église vers : 18h
80 € pour les adhérents d'Animations d'Héry
88 € pour les non adhérents

Tarif incluant le transport en car, le repas, et le spectacle
Paiement en 1 seule fois à l'inscription
Ou fournir à l'inscription 4 chèques de 20 € ou de 22 €
Datés du jour de l'inscription

Pour toutes raisons personnelles, le remboursement de la prestation pourra être effectué jusqu'au 5 mars 2023 après une demande faite par mail ou sms (graillotpiere@orange.fr - 0630902636), après le 5 mars 2023 aucun remboursement ne pourra être demandé, la prestation étant entièrement soldée à cette date.

Inscription et chèque(s) à déposer dans une enveloppe :
A la Boulangerie Rameau à Héry
Ou Chez Mme Graillot 65 grande rue à Héry
Ou chez Mme Chrétien-Masquelet 6 place de l'église à Héry

BULLETIN D'INSCRIPTION Cabaret Diamant Bleu du dimanche 26 mars 2023

A remplir très lisiblement

NOM : PRENOM :

NOM : PRENOM :

Adresse :

Nombre d'adulte : X 80 € / X 88 €

TOTAL A REGLER :

Tel et/ou Portable :

Mail :

N° chèque encaissé à l'inscription.....

N° chèque daté du jour de l'inscription.....

N° chèque daté du jour de l'inscription.....

N° chèque daté du jour de l'inscription.....

Un mail ou un SMS vous sera adressé pour confirmation

Bulletins d'inscriptions à la Boulangerie Rameau
Informations et réservations :

- Nicole Graillot au 03 86 47 89 78 Ou par mail nicolegraillot89@gmail.com
- Boulangerie Rameau au 03 86 47 73 79
- Nicole Chrétien-Masquelet au 06 61 43 42 70 ou par mail nicolecm4@gmail.com





A.S. Héry Basket

Site : ash-basketball.com
NEWS du BASKET



UNE PREMIERE PARTIE DE CHAMPIONNAT QUI A BIEN DEBUTE POUR NOS EQUIPES REGIONALES.

A ce jour, les SENIORS 1 restent invincibles, les SENIORS 2 ont perdu 1 seul match ainsi que les U 13. Certes, le championnat est long mais il faut se satisfaire de ces résultats qui sont, déjà très positifs.



Pour la petite histoire, nos U 13 (ci-dessus), en allant jouer à CHALON au Colysée, salle emblématique de l'Equipe Professionnelle de l'ELAN CHALON, avaient tellement d'étoiles dans les yeux, qu'ils en ont oublié leurs maillots !

A noter que pas moins de 4 de nos jeunes de cette équipe (Noah, Hugo, Sandro et Maxime) ont intégré l'équipe départementale de l'Yonne. Ils ont disputé le tournoi des étoiles à Voiron (tournoi qui rassemble les équipes Bourgogne Franche Comté et Auvergne Rhône Alpes) et se sont classés 13^{ème} sur 17.



Prochaines rencontres REGIONALES :

SAMEDI 7 JANVIER :

SENIORS 1 : 20 h au CSLDIJON/HERY match pour la première place. **A cette occasion l'AS HERY a affrété un bus pour aller encourager nos seniors à DIJON. Pour y venir Renseignez-vous au 06 72 37 87 54**

U 13 R: 13 h à HERY contre Elan Chalon.

DIMANCHE 8 JANVIER :

SENIORS 2 : à 15 h 30 ASHERY/ELAN SENS PARON

SAMEDI 14 JANVIER :

U13 R : 15 h ASHERY/ST APOLLINAIRE

SENIORS 1 : 20 h ASHERY/BELFORT

DIMANCHE 15 JANVIER :

SENIORS 2 : 15 h 30 ASHERY/ST APOLLINAIRE.

SAMEDI 21 JANVIER :

U 13 R : 13 h AS HERY/JURA SALINS

SAMEDI 7 FEVRIER :

SENIORS 1 : 20 h AS HERY/COSNE SUR LOIRE

Présentations équipes jeunes

Parution de notre plaquette 2022/2023

DIMANCHE 27 FEVRIER :
SENIORS 2 : 15 h 30 AS HERY/CENTRE YONNE

UN NOUVEAU CRENEAU HORAIRE POUR NOS PETIS
U 7/U 9 (2014-2015-2015-2017)

Quelques parents se sont proposés pour assurer un deuxième entraînement aux U 7 et U 9 (2014 2015 2016 2017). Aussi, suite à notre demande, la Municipalité, que nous remercions, a bien voulu nous octroyer un créneau les samedis matin de 10 h 30 à 11 h 30 sous condition, bien évidemment que la salle ne soit pas réservée par une autre association. C'est donc, avec un grand bonheur que les petits, souvent accompagnés de leurs parents, assistent à ces séances.

Pour les enfants dont les parents ne peuvent pas accompagner leurs enfants le mercredi après-midi, ils peuvent encore venir essayer les samedis matin. Se renseigner auprès de :

Mme Françoise Borsato 06 72 37 87 54



Une séance découverte a été organisée par le club, la samedi 17 décembre sous l'égide de la FEDERATION FRANCAISE DE BASKET CLUB autour de la KINDER JOY THE MOVING, encadrée par deux mamans et nos 2 apprentis



Les vacances de Noël ont été ponctuées par 3 entraînements, par semaine, pour toutes les catégories jeunes de U 7 à U 15. Ces entraînements ont pu se concrétiser grâce à la disponibilité de nos 3 jeunes encadrants (2 apprentis et 1 service civique). Ces entraînements ont été appréciés à la fois des jeunes et des parents.



A noter sur vos tablettes :

DIMANCHE 15 JANVIER : Un nouveau LOTO FIESTA organisé au profit de l'AS HERY BASKET. C'est facile il suffit de se connecter au loto fiesta de l'AS Héry et d'imprimer votre planche de numéros et le tour est joué...

DIMANCHE 5 MARS : LOTO FAMILIAL organisé à la SALLE POLYVALENTE HERY : Nombreux lots

En ce début d'année, l'AS HERY Basket vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2023.





HÉRY SPORT ET DÉTENTE

NOUVEAU BUREAU

Présidente

Dominique NAUDIN

yeyette71@yahoo.com

06.21.62.53.67

Trésorière

Bernadette DIDIER

bernadette.didier@outlook.com

06.71.50.70.59

Secrétaire

Emmanuel LARONZE

laronze.emmanuel@neuf.fr

06.07.09.35.89

Séniors et Loisirs

Les rendez-vous JEUX ont désormais lieu chaque jeudi après-midi de 14h à 19h au club house de la pétanque sur le mail de l'Eglise.

Cartes, scrabble et voir d'autres, toutes les idées sont les bienvenues.

N'hésitez pas à nous rejoindre et à nous faire découvrir de nouveaux jeux.

Aline GIRIN : 06.75.29.66.52

Pascal FONTAINE : 06.58.95.72.71

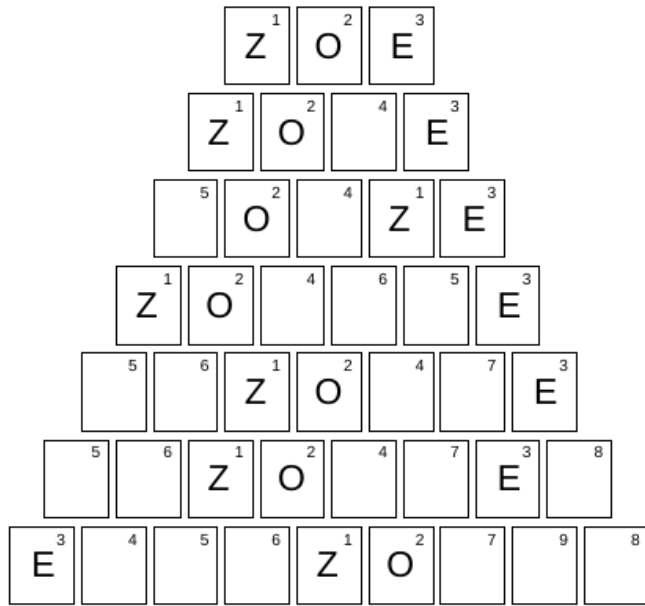


E.S. Héry

Site : www.eshery.footeo.com



Pyramide janvier février 2023



Trouvez les lettres qui sont codées en vous aidant des lettres.

11	4		1	12	9	9	6		4	9	9
6	6										

On se la souhaite début janvier

Sudoku janvier février 2023

					5	9		
6	9	5	4	3		1		
2							6	4
1	4	8		5		6	9	3
	6				1	4		5
	3	9		4				
	5	6			3			
		7	9	1		3	5	
		1		6	4		2	

Mots codés janvier février 2023

4	17	4	11	6	6		4	2	12	14	4
3		9	6	15	15	12	8	6		4	9
3	16	15		5	12	14		3	4	8	13
4	9	8	13		8	9	2	8	5	6	
8	8		5	4	11	6	6		5		12
1	14	4	8	13	6		15	10	12	9	13
11		1	4	13		4	14	4	13	6	6
8	11	13		6	15	14	12	8	15	6	
14	4	15	8	12		15	8	14	4		16
	17	6	9	8	14		15	12	7	6	13
17	6	9	2	14	4	8		9	6	17	6
3	6	16	6		1	11	6	13	13	6	14

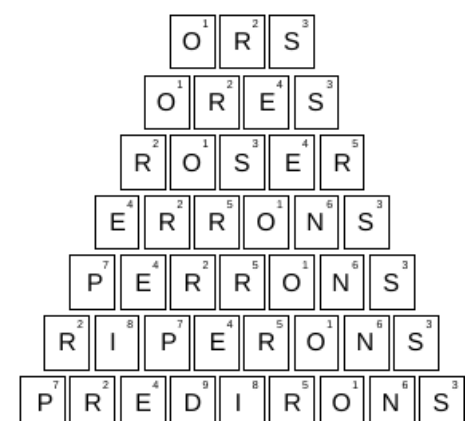
Solution mots codés décembre 2022

A	L	I	M	E	N	T	E	R	A	I	T
M	A	N		M	O	I	S	I	S		R
O	C	T	O	B	R	E		M		R	E
R		E	R	E	I	N	T	E	R	A	S
T	E	R		L	A		U	R	E		S
I		N	U	L		S	T	A	T	U	A
S	T	E	R	I	L	E	T		R		I
S	A		E	S	E	R	I	N	E		L
E	N	T	E	S		A	S		M	E	L
U	T		S	A	L	I		C	P		A
S		N		N	U		C	R	E	A	I
E	V	E	N	T	E	R	A	I	E	N	T

Solution sudoku décembre 2022

7	2	5	1	8	6	9	3	4
3	8	9	5	7	4	2	6	1
6	1	4	2	3	9	8	5	7
2	5	3	6	1	7	4	9	8
9	4	1	3	5	8	6	7	2
8	7	6	9	4	2	5	1	3
1	9	8	4	6	3	7	2	5
5	6	7	8	2	1	3	4	9
4	3	2	7	9	5	1	8	6

Solution pyramide décembre 2022



AGENDA

JANVIER

Vendredi 13	VŒUX DU MAIRE Salle Polyvalente – 19h
Samedi 14	A.S. HÉRY 1 – BELFORT – 8^{ème} journée de Pré Nationale Salle Polyvalente – 20h
Dimanche 15	A.S. HÉRY 2 – ST APOLLINAIRE 2 – 10^{ème} journée de Régional 2 Salle Polyvalente – 15h30
Vendredi 20	NUIT DE LA LECTURE – organisée par les bénévoles de la Bibliothèque Bibliothèque municipale d'Héry – 16h30
Samedi 21	TOURNOI FUTSAL U11 – organisé par l'E.S. Héry Salle Polyvalente – 9h
Dimanche 22	TOURNOI FUTSAL U13 – organisé par l'E.S. Héry Salle Polyvalente – 9h

FÉVRIER

Samedi 4	A.S. HÉRY 1 – COSNE SUR LOIRE – 12^{ème} journée de Pré Nationale Salle Polyvalente – 20h
Dimanche 12	E.S. HÉRY 1 – AVALLOIN FCO 2 – 13^{ème} journée de Départemental 1 Stade municipal d'Héry – 14h30 E.S. HÉRY 2 – MT ST SULPICE 2 – 8^{ème} journée de Départemental 3 Stade municipal d'Héry – 12H
Samedi 18	PAËLLA DES POMPIERS – organisée par l'amicale des Sapeurs-Pompiers d'Héry Salle Polyvalente
Samedi 25	BAL COSTUMÉ – organisé par les amis des écoles Salle Polyvalente

QUELQUES DATES À RETENIR POUR 2023

- Loto du basket le 5 mars
- Soirée Up and Down le 11 mars
- Troc livres organisé par la bibliothèque municipale le 11 et 12 mars
- Randonnée Héry Sport et Détente le 26 mars
- Repas de printemps le 8 avril
- Repas Animations d'Héry le 23 avril
- Souvenir des déportés le 30 avril
- Repas de l'amicale Davey Bickford le 29 avril
- Cérémonie du 8 mai
- Hérylympiades organisées par Animations d'Héry le 14 mai
- Exposition des arts plastiques le 3 et 4 juin
- Pique-Nique Animations d'Héry le 10 juin

- Soirée 60 ans E.S.Héry le 10 juin
- Spectacle Up and Down le 17 juin
- Appel du 18 juin
- Tournoi interne tennis de table le 18 juin
- Kermesse des écoles le 23 juin
- Gala Up and Down le 30 juin
- Festivités du 14 juillet
- Festival du P'tit Louis le 19 août
- Rallye du Miel le 27 août
- Marché d'Automne le 3 septembre
- Repas Animations d'Héry le 23 septembre
- Soirée choucroute organisée par la société de tir le 14 octobre
- Bourse aux jouets organisée par les amis des écoles le 22 octobre
- Défilé d'Halloween organisé par le CLSH le 28 octobre
- Cérémonie du 11 novembre
- Trail Héry Sport et Détente le 18 novembre
- Tir en continu organisé par la société de tir le 18 et 19 novembre
- Le Mois du documentaire le 24 novembre
- Concours de soupe organisé par les animations d'Héry le 25 novembre
- Bingo organisé par l'amicale Héry Shilbottle le 25 novembre
- Ste Barbe organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers d'Héry le 2 décembre
- Tournoi en salle des vétérans organisée par l'E.S. Héry le 8 décembre
- Marché de Noël organisé par les amis des écoles le 9 décembre
- Noël communal le 13 décembre



MERCI AUX BÉNÉVOLES QUI DISTRIBUENT LE BULLETIN MUNICIPAL TOUS LES MOIS POUR LE PLAISIR DE TOUS !

Infos pratiques

Mairie



2 Rue Charles Rolland

Lundi : 8h30-12h00
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30
Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30
Jeudi : 8h30-12h00
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Standard : 03.86.47.73.00

Mail : contact@mairie-hery89550.fr

Site : www.mairie-hery89550.fr

Agence Postale Communale



LA POSTE

2 Rue Charles Rolland

Lundi : 8h30-12h00
Mardi : 8h30-12h00 / 13h30-18h30
Mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30
Jeudi : 8h30-12h00
Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h00

Agence Postale Communale : 03.86.47.32.95

Centre Communal d'Action Sociale



Centre Communal d'Action Sociale

Rendez-vous sur appel au
03.86.47.73.00

Mail : ccashery@orange.fr

Boîte aux lettres : 2 rue Charles Rolland

Communauté de Communes Serein-Armance



Ouvert du Lundi au Vendredi
de 9h à 12h
et de 14h à 17h.

Administratif

37 Avenue du Général Leclerc
89600 ST FLORENTIN
Tél : 03.86.80.50.50

Mail : contact@cc-sereinarmance.fr

Environnement

37 Avenue du Général Leclerc
89600 ST FLORENTIN
Tél : 03.86.43.46.43

Mail : dechets@cc-sereinarmance.fr

Groupe Scolaire



8 Ruelle des Ouches
03.86.47.79.67

Centre de Loisirs

« Les Petits Hérissons »

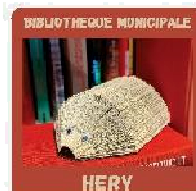


15 rue de l'Eglise
Tél-Fax : 03.86.47.96.70
lespetitsherissons.hery@gmail.com

Bibliothèque municipale Place de l'Eglise

Mardi : 16h30 – 17h30
Mercredi : 17h – 18h
Jeudi : 16h30-17h30
Vendredi : 16h30 – 18h30

Mail : bibliothequemunicipalehery@orange.fr
Tél : 03.58.43.80.93



Déchetterie



Seignelay (route D84) Lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h (17h en hiver)

Brienon (route du Boutoir) Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 10h à 12h et 14h à 18h (17h en hiver)

St Florentin (29 rue Jean Moulin) Du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h (17h en hiver)

Horaires d'été du 1^{er} avril au 30 septembre

Horaires d'hiver du 1^{er} octobre au 31 mars

Ramassage des sacs noirs et jaunes

Le ramassage des sacs de tri sélectif (sacs jaunes) a lieu tous les vendredis des semaines paires. Le ramassage des sacs noirs a lieu tous les lundis des semaines impaires.

Nuisances sonores

Chacun se doit de respecter la réglementation afin de préserver la qualité de vie de la collectivité. Des heures et jours d'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies...) sont fixés :

Jours ouvrables : 8h30/12h00 - 14h30/19h00

Samedi : 9h00/12h00 - 15h00/19h00

Dimanche et jours fériés : 10h00/12h00 - 16h00/18h00

Merci à tous les propriétaires de chiens de faire en sorte que les aboiements intempestifs ne dérangent pas le voisinage.

Maison de Services Au Public (M.S.A.P.)



France
services

6 rue Gatelot

89250 SEIGNELAY

03.86.31.08.17 – france-services@seignelay.fr

L'espace France Services est accessible à tous. Il sert de relais entre vous et les administrations partenaires et vous accompagne dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.

Du mardi au vendredi : 9h/12h00 - 14h/18h00

Samedi : 9h30/12h00